



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AIDE HUMANITAIRE - ECHO

**AIDE HUMANITAIRE
VISANT À FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DES
DÉPLACEMENTS DE POPULATIONS CONSÉCUTIFS À
LA CRISE DU DARFOUR**

TCHAD

PLAN GLOBAL 2006

Comité d'aide humanitaire du 15 décembre 2005

ECHO/TCD/BUD/2006/01000

Table des matières

<i>Exposé des motifs</i>	page
1) Résumé analytique.....	3
2) Contexte et situation.....	4
2.1.) Contexte général	4
2.2.) Situation actuelle.....	5
3) Identification et évaluation des besoins humanitaires.....	6
4) Proposition de stratégie de la DG ECHO	9
4.1.) Cohérence par rapport aux priorités stratégiques de la DG ECHO...	9
4.2.) Impact des actions humanitaires précédentes.....	9
4.3.) Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions.....	11
4.4.) Evaluation des risques et suppositions.....	11
4.5.) Stratégie de la DG ECHO.....	12
4.6.) Durée de la décision.....	13
4.7.) Montant de la décision et matrice de programmation stratégique.....	13
5.) Evaluation.....	18
6.) Impact Budgétaire.....	18
7.) Annexes.....	18
Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire.....	19
Annexe 2: Carte, Emplacement des camps à l'Est du Tchad.....	20
Annexe 3: Détail de l'allocation de la décision ad hoc ECHO/TCD/BUD/2005/01000 par secteurs.....	21
Annexe 4: Détail de l'allocation du Plan global Tchad 2006 par objectifs spécifiques	21
Annexe 5: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO.....	22
Annexe 5: Assistance des autres donateurs.....	22
Annexe 6: Liste des acronymes et abréviations.....	23
DÉCISION DE LA COMMISSION.....	24
Annexe: Ventilation des montants alloués par objectif spécifique.....	27

Exposé des motifs

1. RESUME ANALYTIQUE

Traditionnellement prospère, la province soudanaise du Darfour s'est appauvrie au cours des dernières décennies du fait de la désertification et de sa marginalisation économique. La raréfaction des ressources s'est accompagnée d'une montée de tensions qui n'ont pas été régulées, compte tenu de la faiblesse du système administratif, de l'absence de services publics de base, et du non-respect généralisé des droits de l'homme.

Consécutif à plusieurs années de tensions, un conflit a éclaté au début de l'année 2003, à l'initiative des deux principaux groupes rebelles: la branche armée du *Sudan Liberation Movement* (SLM/A) et le *Justice and Equality Movement* (JEM). Le conflit s'est rapidement étendu à la plus grande partie du Darfour. Il a suivi une logique inédite à partir de la fin 2003, date à laquelle le Gouvernement soudanais a décidé d'armer des milices arabes, dites *janjaweds*, pour affronter les rebelles.

Des exactions et des attaques dirigées par ces milices principalement contre les communautés noires africaines ont provoqué le déplacement de plus d'un million et demi de civils. D'avril 2003 à la mi-2004, près de 215.000 réfugiés ont afflué dans les provinces frontalières du Tchad, les régions du BET – Bourkou-Ennedi-Tibesti –, du Wadi Fira et du Ouaddaï. Ces réfugiés sont des pasteurs et des agriculteurs musulmans, qui ont perdu tout ou partie de leurs troupeaux, leurs semences et autres produits vitaux à la suite des destructions dans leurs lieux d'origine au Darfour.

Les régions d'accueil figurent parmi les plus pauvres du Tchad et sont peu propices à accueillir d'importants groupes de population. Elles sont géographiquement isolées et économiquement marginalisées. ECHO a soutenu dès l'automne 2003 des interventions d'urgence afin d'apporter assistance aux réfugiés installés dans des abris précaires en bordure de la frontière. Après une première phase d'installation dans des camps provisoires, le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (HCR) a lancé une vaste opération de transfert des réfugiés, qui s'est achevée en mai 2005 avec l'ouverture d'un douzième camp, Gaga. Les emplacements ont été choisis à une distance minimum de 50 km de la frontière afin de prévenir la militarisation des camps, l'instrumentalisation de l'aide internationale par les groupes rebelles et les incursions des milices.

S'appuyant sur un certain nombre d'évaluations et sur les résultats des opérations mises en œuvres sous quatre décisions financières de 2003 à 2004, ECHO entend maintenir sa capacité de réaction plurisectorielle en 2006. Le Plan global identifie dans les trois régions du BET, du Wadi Fira et du Ouaddaï les catégories de bénéficiaires suivantes: les réfugiés établis dans les camps, les réfugiés qui ont refusé de rejoindre les camps et restent disséminés en bordure de la frontière soudanaise, les groupes vulnérables dans la population locale. Le plan global couvrira tous les secteurs conventionnels de l'assistance humanitaire: la santé, l'aide alimentaire, la sécurité alimentaire, les abris, l'eau et l'assainissement, la distribution de biens non alimentaires, la protection des populations. Il supportera également les coûts liés au maintien d'une assistance technique adéquate à N'Djamena et à Abéché pour analyser l'évolution des besoins, élaborer des réponses coordonnées, suivre et évaluer les opérations financées par la Commission européenne. La durée de validité de ce Plan global est de 15 mois.

L'enveloppe proposée pour le Plan global Tchad en 2006 est de 13.500.000 EUR.

2. CONTEXTE ET SITUATION

2.1. Contexte général

Le Tchad dispose d'une superficie de 1.284.000 km² pour une population estimée à 8.986.000 habitants¹. Cette population, dont la densité est très faible au nord du pays en particulier, est en partie sédentaire et en partie nomade. Elle est composée de différentes ethnies dont les aires de peuplement s'étendent au delà des frontières du pays : à l'Est, il s'agit des Zaghawa, For, Kaytina, Toundjour, Tama, Arenga Dolok et des Massalites. Ces mêmes ethnies sont présentes au Darfour et la composition de la population réfugiée ne diffère pas de celle de la population hôte.

Mettant un terme à près de quarante ans de guerre civile, le gouvernement du Tchad a signé le 10 janvier 2003 un accord de paix avec l'un des principaux groupes de la rébellion, l'Armée Nationale de Résistance (ANR). Cet accord a débouché sur un cessez le feu immédiat et une amnistie pour les activistes et les combattants de ce groupe implanté à l'Est du Tchad. Au nord du pays, le Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad (MDJT), principal groupe rebelle, est en prise à des dissensions internes et son affaiblissement a contribué à renforcer la position du Président Déby.

Néanmoins, la situation politique s'est dégradée en 2004 : un coup d'état avorté le 16 mai 2004 a conduit le parlement tchadien à voter le 26 mai un amendement à la constitution, permettant au Président Déby de briguer un troisième mandat en 2006.

Les relations avec la Libye et le Soudan ont connu une nette amélioration ces dernières années tandis que la prise de pouvoir du Général Bozizé en République Centrafricaine en 2003 a contribué à sécuriser les régions productrices de pétrole au sud du Tchad. L'on attendait de la mise en service fin 2003 d'un oléoduc traversant le Cameroun et des recettes pétrolières, une amélioration dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures. Force est d'admettre que la mise en exploitation des ressources pétrolières de Doba n'a pas encore fait office de levier économique.

Dans le domaine agricole, la faible pluviométrie dans les zones Nord en 2004 a créé des poches de sécheresse importantes. Selon la FAO, grâce à une bonne saison des pluies en 2005, la tendance est à la résorption du déficit céréalier et à l'amélioration de la situation alimentaire des populations tchadiennes. Toutefois, le secteur vivrier demeure potentiellement la cible d'une attaque acridienne, comme en 2004. La frange sahélienne, la région du Kanem principalement et, à une moindre échelle, les régions de l'Est du pays – Ouaddaï et Wadi Fira – sont les plus exposées.

Ces régions politiquement marginalisées et économiquement défavorisées ont accueilli l'intégralité des 215.000 réfugiés en provenance du Darfour. Dans l'immédiat, la coexistence avec ces populations de mêmes ethnies n'a pas posé de difficultés majeures. La pression sur les ressources, certes difficilement évaluable dans le court terme, ne peut que s'accroître. Depuis l'automne 2003 et sa première décision d'urgence, la DG ECHO

¹ Le dernier recensement a été conduit en 1993. Le Ministère du Plan tchadien s'est accordé sur cette projection démographique à la mi-2004. Compte tenu des méthodes employées, l'impact des flux de réfugiés sur les populations autochtones reste difficile à évaluer.

a soutenu des opérations d'assistances aux populations qui résident en territoire tchadien et qui sont affectées directement ou indirectement par le conflit au Darfour. L'assistance délivrée aux réfugiés et aux groupes vulnérables portait sur les secteurs de la santé primaire, de l'aide alimentaire, de la sécurité alimentaire, des abris, de l'eau et l'assainissement, de la fourniture d'articles de première nécessité – couvertures, savon, ustensiles de cuisine, récipients à eau –, des activités de protection. Les camps sont à présent entrés dans une phase de maintenance et d'entretien et ne nécessitent pas une modification radicale de l'approche suivie jusqu'à présent par les partenaires de la DG ECHO. En revanche, les réfugiés qui ont refusé de rejoindre les camps requièrent des interventions adaptées à leurs besoins spécifiques, en matière de protection notamment.

Au Sud du pays, les régions du Moyen Chari et du Logone Oriental hébergent depuis 2003 quelques 30.000 réfugiés en provenance de la République Centrafricaine. Leurs origines ethniques sont Salamat et Ronga à 50,5%, de confession musulmane. Les Kabas (49,5%) sont majoritairement chrétiens. En 2003, le HCR a ouvert deux camps, Yaroungu et Amboko, dans les préfectures de Maro et de Goré. Entre juin et octobre 2005, le HCR a recensé quelques 18.500 nouvelles arrivées, consécutives à la reprise de combats au nord de la République Centrafricaine. La plupart de ces réfugiés ont été provisoirement installés dans le camp d'Amboko dont les capacités sont à présent saturées. Par une décision financière ad hoc, la DG ECHO soutient la construction d'un nouveau camp et une opération d'assistance multisectorielles aux réfugiés nouvellement arrivés. En 2006 néanmoins, l'approche de la DG ECHO restera découplée et le présent Plan global ne concerne que les réfugiés en provenance du Darfour.

2.2. Situation actuelle

En dépit de la signature d'un accord de cessez le feu au Darfour en avril 2004, de deux accords relatifs à la sécurité et à l'acheminement de l'aide humanitaire conclus en novembre 2004, des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et du renforcement, à partir d'octobre 2004, des forces de l'Union africaine (AMIS), les exactions n'ont pas cessé. Le conflit a même gagné en complexité, compte tenu de la fragmentation des mouvements rebelles, de l'incapacité du gouvernement soudanais à asseoir sa chaîne de commandement, de la criminalisation et de l'autonomisation de certaines milices arabes. Ces dernières évolutions laissent craindre un enfermement dans le conflit et dans le pire des cas un embrasement de la sous région. Il est probable qu'aucune opération de rapatriement d'envergure ne pourra être conduite en 2006.

La Revue à mi parcours de la Procédure d'Appel Consolidé (CAP) des Nations Unies fait état en juin 2005 de la présence sur le sol tchadien de quelques 215.000 réfugiés. 198.518 individus ont actuellement trouvé refuge dans les camps. 14.822 réfugiés qui refusent de rejoindre ces structures sont demeurés dans des zones frontalières, ce qui accroît leur vulnérabilité. Le HCR n'a pas pu procéder à leur enregistrement et n'a donc pu leur conférer le statut de réfugiés. Aucune assistance matérielle n'est délivrée à ces réfugiés,

même si le HCR a décidé d'affecter 5% de son budget à des « Projets à Impact Rapide » destinés aux populations locales tchadiennes.

Les réfugiés Soudanais sont totalement dépendants de l'aide alimentaire délivrée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) via les corridors libyen et camerounais. La production agricole déficitaire de 2004 n'a pas eu de conséquence dramatique sur la population locale mais des actions ponctuelles « vivres contre travail » ont été menées en faveur des plus vulnérables, ainsi que des distributions de semences et d'outils pour préparer la campagne agricole de 2005 qui s'annonce bonne. Les populations réfugiées tout comme la population tchadienne sont exposées à divers types d'épidémies, dont la transmission, pour certaines, est de mode féco-oral – le choléra, l'hépatite E, la méningite, la rougeole, la polio.

La pression exercée sur les ressources naturelles des régions d'accueil – en particulier le bois de chauffe, l'eau, les pâturages et les terres arables – a créé des tensions résiduelles entre les réfugiés et les populations locales. Bien que la plupart des besoins de la population locale tchadienne ne soient pas liés à la présence des réfugiés mais d'avantage aux faiblesses du développement structurel de leur région et aux caractéristiques de leur environnement, certaines organisations humanitaires mettent en œuvre des opérations au bénéfice des populations locales, souvent plus mal loties que les réfugiés. Néanmoins, peu d'entre elles ont le mandat, l'expertise et la capacité nécessaires à la mise en œuvre de programmes de développement pérenne. Il importe que les capacités locales de développement soient renforcées par d'autres biais que l'assistance humanitaire.

3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

L'Indice de Développement Humain publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 2005 identifie de nouveau le Tchad comme l'un des pays les plus pauvres du monde². Les effets cumulés d'une guerre civile de quarante ans et de la pauvreté sont alarmants: en 2001, le taux de natalité s'établissait à 44‰ pour un taux de mortalité de 19‰. En 2003, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 43,6 ans et l'espérance, à la naissance, d'atteindre 40 ans à 45,2%. Le taux d'alphabétisation parmi les classes d'âge supérieures à 15 ans est de 25,5%. Seuls 20% de la population ont accès à l'eau potable³.

La présence des réfugiés est un indéniable fardeau pour le Tchad mais elle n'a pas que des effets négatifs pour les régions d'accueil. Les fonds alloués au titre de l'aide humanitaire ont d'ores et déjà amélioré les infrastructures locales à l'Est du Tchad. Certaines opérations ont porté sur la réhabilitation et l'équipement d'hôpitaux et de centres de santé, d'écoles et de pistes d'atterrissages, la construction de forages, de puits et de systèmes d'adduction d'eau. Dans l'ensemble, ECHO constate néanmoins que les conditions de vie des populations tchadiennes n'ont pas fondamentalement changé depuis l'arrivée des réfugiés. Il est vrai que d'autres régions du Tchad, certes moins sensibles sur le plan politique, font également face au sous-développement chronique et mériteraient une semblable attention.

² L'Indice de Développement Humain s'établit en 2003 à 0,341, ce qui place le Tchad à la 173^{ème} place sur un total de 177 pays. *Rapport sur le Développement Humain*, PNUD, 2005.

³ *Consolidated Appeal Process (CAP)*, Revue à mi-parcours, Tchad 2005, Nations Unies.

L'accès aux bénéficiaires demeure en certains lieux difficile, compte tenu de la faiblesse des infrastructures routières et des contraintes climatiques. Tout en acheminant l'aide humanitaire, les partenaires d'ECHO ont pu se déployer dans des zones peu connues et identifier de manière plus précise les besoins. S'appuyant sur ces informations de première main, le Plan global Tchad 2006 s'articulera sur les secteurs suivants :

Aide et sécurité alimentaire :

Le PAM et ses partenaires opérationnels effectuent des distributions mensuelles dans les camps de réfugiés qui restent totalement dépendants de l'aide alimentaire extérieure. La ration distribuée équivaut à 2.100 Kcal/personne/jour. Les besoins en vivres pour les réfugiés sont estimés à 40.800 tonnes pour 12 mois, soit en moyenne 3.400 tonnes à distribuer mensuellement. L'aridité de la zone d'accueil ne permettant pas d'envisager de solution alternative en terme d'autosuffisance alimentaire, les approvisionnements via les corridors Camerounais et Lybien devront être maintenus. Le prépositionnement de stocks sur les Points de Livraison Avancés (PLA) du PAM devra être réalisé avant la saison des pluies qui commence en juin.

Des actions « vivres contre travail » et des distributions de kits agricoles aux populations locales vulnérables qui auraient épuisé leurs stock de semences pourraient être reconduites en 2006.

Nutrition :

Les causes de la malnutrition sont multiples, mais généralement liées à de mauvaises pratiques alimentaires, au manque d'hygiène, et pour les enfants en bas âge au sevrage précoce. La situation nutritionnelle des réfugiés soudanais est stabilisée depuis août 2005. Le taux de malnutrition global est inférieur à 20%⁴ dans l'ensemble des camps. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)⁵, au mois de juillet 2005 le taux de malnutrition aiguë sévère (MAS) était de 0,1 à 2% et le taux de malnutrition aiguë globale (MAG) entre 3 et 12% selon les camps. Le dispositif de surveillance en place doit être maintenu en 2006 afin de remédier à une possible détérioration du statut nutritionnel des réfugiés.

La mission d'évaluation inter agences du mois de juin 2005 complétée par les premiers résultats de l'enquête « VAM » du PAM indiquent que les poches de malnutrition observées chez les populations locales ont plutôt un caractère de chronicité dont les causes sont structurelles et liées au niveau de pauvreté. Le risque d'une crise nutritionnelle majeure touchant les populations locales est limité. Des distributions gratuites de céréales dans les zones les plus vulnérables couplées à des ventes subventionnées et à des distributions de semences ont été menées pendant la période de soudure en juin et juillet 2005 et pourraient être reconduites en 2006.

Santé :

Le Tchad est un territoire exposé aux épidémies et régulièrement affecté par des flambées cholériques, des épidémies de méningite, de rougeole, et d'hépatite E. Des cas de polio ont également été récemment recensés. Les vecteurs de propagation des épidémies sont nombreux dans les camps de réfugiés, compte tenu de la promiscuité et du manque d'hygiène. Le taux de mortalité globale reste dans les normes dans tous les camp (< 1/jour/10.000 personnes). Pour les moins de 5 ans le taux dépassait épisodiquement les

⁴ *Rapport d'activités menées en faveur des réfugiés soudanais et des populations tchadiennes à l'Est du Tchad*, UNHCR. Août 2005.

⁵ *Evolution de la malnutrition aiguë sévère et aiguë globale dans les camps de réfugiés à l'Est du Tchad*, OMS. Juillet 2005.

normes (>2/jour/10.000) dans certain camps jusqu'au mois d'août. Il s'établit entre 0,11 et 0,88% en septembre 2005⁶.

Les structures sanitaires tchadiennes sont en mauvais état, peu ou mal équipées, dotées d'un personnel peu qualifié et en nombre insuffisant. Les services de soins destinés aux réfugiés dans les camps sont au total plus performants que les structures locales. Le système de recouvrement des coûts dans le Ouaddaï et le Wadi Fira n'est pas adapté à la situation d'urgence. La collecte des données médicales a été améliorée et centralisée en 2005 grâce au bureau « Health Action in Crises » (HAC) de l'OMS à Abéché, soutenu financièrement par la DG ECHO.

Eau et assainissement :

Pour les réfugiés comme pour les populations locales, l'accès à l'eau potable et le recours à des latrines est globalement en deçà des standards SPHERE. La disponibilité en eau est de 8 à 16 L/jour/personne selon les camps. Les latrines construites lors de l'ouverture des camps devront être renouvelées et leur nombre augmenté en 2006 pour atteindre le standard d'une latrine pour 20 personnes. La promotion de bonnes pratiques d'hygiène corporelles et domestiques doit être poursuivie pour limiter la prolifération des maladies dont le mode de transmission est féco-oral.

Abris et biens non alimentaires :

Les réfugiés ont été pourvus d'abris – tentes ou bâches plastiques – par le HCR. Les conditions climatiques difficiles nécessitent un renouvellement régulier, notamment après la saison des pluies. Les distributions de produits de première nécessité, particulièrement le savon et les récipients pour le stockage de l'eau devront être poursuivies. A l'approche de la saison froide, entre novembre et février, des couvertures devront être distribuées pour faire face aux basses températures, en particulier dans le BET. Pour limiter l'impact environnemental, les acteurs humanitaires ont également procédé à des distributions de réchauds et transmis des pratiques d'économie du combustible.

Protection :

La population réfugiée est composée pour l'essentiel de femmes et d'enfants. La rareté des ressources en bois de chauffe, en eau potable, en pâtures et en terres arables crée des tensions ponctuelles entre réfugiés et populations locales. Des cas d'agression à l'intérieur et à l'extérieur des camps ont été signalés par le HCR et les partenaires de la DG ECHO. Elles peuvent aller en augmentant si l'écart se creuse entre les conditions de vie des réfugiés et des populations locales. Par ailleurs, les réfugiés qui n'ont pas rejoint les camps requièrent un programme spécifique de protection.

Divers :

Deux camps, Ouré Cassoni et Am Nabak, n'ont pas été concernés par les opérations de relocalisation de 2004. Néanmoins, ils sont trop proches de la frontière soudanaise et il est prévu de les déplacer à la fin de l'année 2005 ou au début 2006.

Les incidents qui ont accompagné la campagne de recensement du HCR au printemps 2005 ont démontré que la formation des gendarmes en charge de la sécurité des camps doit être améliorée, leur équipement complété, pour apporter une réponse adaptée aux mouvements de foules et éviter l'utilisation des armes. La DG ECHO a soutenu à cette occasion la mise en place rapide d'équipes de sécurité mixtes gendarmes-réfugiés, proposée par le HCR et acceptée par les autorités tchadiennes.

⁶ UNHCR, *Situation report for Eastern Chad – Technical sectors*, Semaines 35-39, Septembre 2005.

4. PROPOSITION DE STRATEGIE ECHO

4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques d'ECHO

Le plan Global Tchad 2006 est l'expression d'une approche fondée sur les besoins. L'impasse politique au Darfour d'une part, l'entrée dans une phase de stabilisation et d'entretien des camps de l'autre, confèrent à la situation humanitaire à l'Est du Tchad un caractère relativement prévisible.

Compte tenu de la vulnérabilité de certains groupes parmi la population locale, de la nécessité de ne pas générer des différences de traitement entre réfugiés et autochtones et par là un surcroît de tensions, des actions visibles et à impacts rapides doivent être menées au profit de la population locale. Toutefois, la DG ECHO soutient que l'action humanitaire ne peut être transposée de manière systématique aux populations locales, sauf à déséquilibrer des systèmes et une temporalité propres au processus de développement. La DG ECHO souhaite que les acteurs de développement soient alertés des problèmes structurels qui ne peuvent recevoir de réponses que durables.

Une approche de LRRD spécifique – *Link between Relief, Rehabilitation and Development* – et une coordination accrue entre agences de développement et acteurs humanitaires est recommandée, en particulier dans les domaines liés à la sécurité alimentaire, aux ressources hydrauliques, aux réseaux d'assainissement, à l'hygiène et à la santé en milieu rural dans le cadre de la prévention des épidémies dont le mode de transmission est féco-oral. La présence des réfugiés et les actions d'urgence menées par les acteurs humanitaires sont susceptibles d'affecter les projets de développement existants dans les régions de l'est et du sud du Tchad. La politique de recouvrement des soins de santé entre en contradiction avec la règle de gratuité des soins pour les réfugiés. Les projets de développement local et d'hydraulique pastorale et rurale peuvent rencontrer le même problème, malgré leur approche participative.

La DG ECHO a, en conséquence, renforcé sa coopération avec la délégation européenne ainsi qu'avec la Direction Générale au Développement de la Commission européenne. Cette dernière était représentée lors de l'atelier de travail qui s'est tenu avec les partenaires au siège de la DG ECHO le 6 octobre 2005. A l'issue de cette concertation, l'objectif principal du Plan Global Tchad 2006 a été déterminé comme suit : faire face aux conséquences des déplacements de populations consécutifs à la crise du Darfour. Les objectifs spécifiques du Plan Global découlent de cette approche et concernent les réfugiés dans les camps et hors de ceux-ci ainsi que les groupes vulnérables au sein de la population locale. Ces objectifs spécifiques sont les suivants :

- Apporter une assistance multisectorielle intégrée aux populations affectées directement ou indirectement par la crise du Darfour.
- Diminuer, au sein de la population ciblée, la mortalité et la morbidité excessives liées aux maladies, et en particulier aux maladies transmissibles.
- Maintenir une assistance technique sur le terrain.

4.2. Impact des actions humanitaire précédentes

La DG ECHO a pris au cours des trois dernières années cinq décisions financières relatives au Tchad, pour un montant total de 28 millions d'euros. Le 7 novembre 2003, une décision d'urgence, [ECHO/TCD/210/2003/01000](#), a été adoptée pour un montant de 2 millions, suivie de deux décisions ad hoc en 2004 : la première sur le budget annuel

d'ECHO, ECHO/TCD/BUD/2004/01000, adoptée le 31 mars 2004 pour un montant de 4 millions ; la seconde, ECHO/TCD/EDF/2004/02000, adoptée le 11 août sur l'enveloppe B du Fond Européen de Développement, pour un montant de 8 millions. En 2005, une nouvelle décision ad hoc, ECHO/TCD/BUD/2005/01000, a été adoptée le 30 mai 2005 pour un montant de 12 millions. Pour finir, ECHO a préparé une décision ad hoc de 2 millions, ECHO/TCD/BUD/2005/02000, afin de soutenir la création du nouveau camp qui accueillera les réfugiés arrivés de la République Centrafricaine depuis juin 2005.

Conformément à la stratégie élaborée et affinée avec nos partenaires depuis 2003, la décision ad hoc ECHO/TCD/BUD/2005/01000 a concerné des opérations d'assistance multisectorielle (60,8% du budget), des activités ayant trait à la santé (12,1%), à l'aide et à la sécurité alimentaire (20,3%), à l'éducation (4,8 %). Les coûts de l'assistance technique ont représenté 1,7% du budget⁷.

Les résultats complets et définitifs des programmes d'activité pour l'année 2005 ne seront connus que lorsque les partenaires auront tous remis leurs rapports d'opérations à la mi-2006. Cependant, l'analyse préliminaire des opérations financées en 2005 fournit les indications suivantes:

Aide et sécurité alimentaires

- Le circuit d'alimentation de l'aide alimentaire a été maintenu et les pipelines libyen et camerounais consolidés;
- Des distributions de produits alimentaires ont été assurées dans les camps;
- Des distributions d'outils agricoles, de semences ont été effectuées à la fois dans les camps et en milieu ouvert;
- Une campagne de vaccination du cheptel des populations réfugiées et locales a été mise en œuvre.

Santé et nutrition

- Des programmes nutritionnels thérapeutiques et supplémentaires ont été lancés ou poursuivis dans les secteurs où les taux de malnutrition sont les plus élevés;
- Le risque de manifestations des maladies transmissibles et des épidémies a été réduit par le suivi et l'analyse des données médicales;
- Un niveau minimal de santé préventive a été maintenu dans les camps;
- Une aide à la coordination a été apportée pour ce secteur.

Réseaux hydrauliques et assainissement

- L'entretien de points d'eau a été assuré dans les camps et les systèmes d'approvisionnement en eau ont été maintenus.
- Dans les camps, la promotion de l'hygiène a été assurée lors des distributions de savon, de conteneurs d'eau, lors de la construction de latrines et du drainage des eaux usées.

Protection, enseignement

- Des regroupements familiaux ont été assurés là où cela était possible ;
- Une aide spécialisée a été apportée aux victimes du SGBV ;
- Un enseignement primaire a été assuré dans les camps;

⁷ cf. Annexe 3.

Abri, biens non alimentaires essentiels et combustible

- Des recouvrements plastiques et des matériaux de construction de base ont été fournis aux réfugiés ainsi que des articles non alimentaires fondamentaux de ménage tels que l'habillement, les sets de cuisine et les couvertures;
- Des combustibles et des moyens techniques et d'équipement réduisant la consommation de carburant ont été distribués;

Services communs

- La coordination, l'information, le nombre de recommandations politiques et humanitaires ont été renforcés dans le but de réduire les inégalités dans l'apport de l'assistance et d'éviter des chevauchements;
- Les conditions de travail pour les travailleurs humanitaires ont été améliorées par des évaluations, des mises à jour de la situation de sécurité, le renforcement des plans de formation et d'évacuation;
- L'accès aérien aux emplacements éloignés a été maintenu.

Les consultations menées auprès de nos partenaires lors de la préparation du présent Plan global ont permis de constater qu'il n'y avait pas lieu de modifier les bases de cette stratégie de financement. Perçues comme des instruments de programmation souples et efficaces, les décisions financières de 2003, 2004 et 2005 ont reçu un écho très favorable de la part des partenaires.

4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions

L'année 2005 a été cruciale en ce qui concerne la définition du cadre de la coopération entre la Commission européenne et la République du Tchad et tout particulièrement en terme d'engagements : 133,4 millions d'euros ont été alloués dont 84 millions au secteur des transports.

La DG ECHO, qui a instauré une étroite collaboration avec la Direction Générale du Développement, a suivi avec attention l'exercice de révision à mi-parcours du 9^e FED. Afin de consolider l'approche LRRD, la Délégation de la Commission européenne proposera des actions complémentaires dans l'Est et le Sud du pays en mobilisant une partie des fonds disponibles de l'enveloppe B pour minimiser les risques d'insécurité alimentaire.

La DG ECHO a participé à N'Djamena aux réunions de coordination sectorielle avec l'ensemble des acteurs humanitaires et au comité de pilotage mis sur pied par le HCR afin d'éviter les chevauchements et d'optimiser l'impact des fonds disponibles.

Dans le cadre de la programmation du Plan global 2006, la DG ECHO a employé une approche participative et consulté de nombreux intervenants. Un exercice de programmation s'est tenu avec les partenaires au siège de la DG ECHO le 6 octobre 2005. Cette consultation s'est étendue aux représentants des États membres au Tchad, à la Délégation de la Commission européenne, aux responsables géographiques d'EUROPEAID et de la DG DEV, à certaines autorités locales (gouverneurs, médecins provinciaux), aux autorités nationales (ministère de la santé), et aux représentants Organisations humanitaires et des Nations Unies au Tchad.

4.4 Evaluation des risques et suppositions

Compte tenu des violations du cessez le feu au Darfour, de la fragmentation des chaînes de commandement et de la volatilité des groupes rebelles et des milices, aucun plan de rapatriement des réfugiés et de réinsertion au Darfour ne pourra être conçu dans l'avenir proche. Les observateurs s'accordent pour estimer plus probable à un accord entre le Gouvernement de Khartoum et les représentants du JEM et du SLM/A, le maintien d'un conflit de basse intensité au Darfour.

Le principal risque est la rupture des pourparlers de paix, qui entraînerait immédiatement une reprise de la guerre ouverte, des exactions à grande échelle ainsi qu'une aggravation brutale des besoins humanitaires, au-delà de la portée des programmes d'assistance humanitaire actuels. D'autres risques sont liés à l'escalade de l'insécurité qui pourrait être provoquée par des groupes exclus de l'actuel processus de paix. En dépit d'une relative stabilité du nombre des réfugiés et du tarissement de l'afflux en 2005, une recrudescence de la crise au Darfour est susceptible de se traduire par de nouvelles arrivées de réfugiés. Si toutefois le nombre de réfugiés augmente de manière exponentielle en territoire tchadien, la cohabitation avec les populations autochtones risque de devenir conflictuelle.

Plusieurs incidents ont illustré la volatilité de la situation sécuritaire à l'Est du Tchad. Les réfugiés qui ont refusé de rejoindre les camps et demeurent à proximité directe de la frontière sont confrontés, tout comme les populations tchadiennes des provinces frontalières aux incursions des milices *janjaweeds* et de groupes armés en provenance du Soudan. Dans un contexte où le sentiment d'encerclement prédomine, les autorités tchadiennes s'efforcent de renforcer la sécurité dans les camps et le contrôle des déplacements des réfugiés. La France maintient une présence militaire permanente au Tchad et a renforcé en 2004 son contingent le long de la frontière soudanaise.

Des violences entre réfugiés et des cas d'agressions de travailleurs humanitaires par des réfugiés ont été recensés dans les camps. En juillet 2004, les camps de Farchana et Breidjing avaient connu des révoltes à l'encontre du personnel humanitaire. Le HCR avait alors signé un accord avec le Gouvernement tchadien de manière à ce que 180 gendarmes soient déployés à l'intérieur des camps. La campagne de recensement du HCR a été interrompue de nouveau en mai 2005 à la suite d'affrontements entre réfugiés et les forces de la gendarmerie tchadienne.

Par ailleurs, les relations entre le Tchad et le Soudan demeurent tendues. Le Président Déby est en effet de l'ethnie Zaghawa, tout comme la plupart des réfugiés persécutés par les milices arabes. Non seulement le Tchad n'a pas renoncé à jouer un rôle de médiateur dans le conflit, mais il risque d'être pris à partie par les belligérants: les incursions de *janjaweeds* et de bandes armées non identifiées ont fait des victimes au Tchad en 2004 et en 2005. Outre ces menaces extérieures, le Tchad est miné par une crise de solvabilité.

4.5 Stratégie d'ECHO ⁸

⁸ Les subventions pour la mise en oeuvre de l'aide humanitaire telle que définie par le Règlement (CE) No. 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire sont attribuées en conformité avec le Règlement financier, en particulier son article 110, et avec ses modalités d'exécution, en particulier son article 168 (Règlement du Conseil (EC Euratom) No 1605/2002 du 25 juin 2002, JO L 248 du 16 septembre 2002 et No 2342/2002 du 23 décembre 2002, JO L 357 du 31 décembre 2002). Niveau de financement : en application de l'article 169 du Règlement financier, les subventions pour la mise en oeuvre de la présente décision peuvent financer 100 % des coûts d'une action. Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG et par les organisations de la Croix Rouge sur la base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) (en conformité avec l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier) et par les agences des Nations Unies sur la base de l'Accord cadre administratif et financier (FAFA). Les normes et critères établis dans le Contrat Cadre de Partenariat standard d'ECHO auquel les ONG et les organisations internationales doivent adhérer, ainsi que les procédures et critères nécessaires pour devenir partenaire sont disponibles à l'adresse suivante : http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index_fr.htm

L'objectif principal du Plan global Tchad 2006 a été déterminé comme suit : faire face aux conséquences des déplacements de populations consécutifs à la crise du Darfour.

Les objectifs spécifiques du Plan global découlent de cette approche et concernent les réfugiés dans les camps et hors de ceux-ci ainsi que les groupes vulnérables au sein de la population locale. Ces objectifs spécifiques sont les suivants :

- Apporter une assistance multisectorielle intégrée aux populations affectées directement ou indirectement par la crise du Darfour.
- Diminuer, au sein de la population ciblée, la mortalité et la morbidité excessives liées aux maladies, et en particulier aux maladies transmissibles.
- Maintenir une assistance technique sur le terrain.

Les consultations menées auprès de nos partenaires lors de la préparation du présent Plan global (voir section 4.3 ci-dessus) nous ont permis de constater qu'il n'y avait pas lieu de modifier la stratégie générale de financement de la DG ECHO au Tchad, et en particulier le soutien apporté aux opérations d'assistance multisectorielles intégrées. Les interventions soutenues par la DG ECHO concerneront les régions du BET – Borkou-Ennedi-Tibesti –, du Wadi Fira et du Ouaddaï.

Il est nécessaire par ailleurs que soit maintenue une assistance technique, afin que l'évolution des besoins soit mesurée, que les réponses soient coordonnées et les opérations financées par la Commission correctement évaluées.

4.6 Durée de la décision

La durée de mise en oeuvre de la présente décision sera de 15 mois, à compter du 1^{er} janvier 2006. Les opérations humanitaires financées dans le cadre de la présente décision doivent être mises en oeuvre endéans ladite période.

Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1^{er} janvier 2006.

Si la mise en oeuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en oeuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

4.7 Montant de la décision et matrice de programmation stratégique

4.7.1 Montant total de la décision : 13.500.000 EUR

4.7.2 Matrice de programmation stratégique

MATRICE DE PROGRAMMATION STRATEGIQUE POUR LE PLAN GLOBAL :

Objectif principal	Faire face aux conséquences des déplacements de populations consécutifs à la crise du Darfour				
Objectifs spécifiques	Montants alloués (EUR)	Zone géographique d'opération	Activités proposées	Résultats escomptés / indicateurs	Partenaires potentiels
Objectif spécifique 1: Apporter une assistance multisectorielle intégrée aux populations affectées directement ou indirectement par la crise du Darfour	11.300.000	1. BET – Bourkou-Ennedi-Tibesti – 2. Wadi Fira 3. Ouaddaï	Aide et sécurité alimentaire : 1/ Distribution de nourriture dans les camps et à la frontière si nécessaire. 2/ Enquêtes de vérification des apports nutritionnels (enquêtes de surveillance du panier alimentaire et enquêtes de surveillance post-distributions) 3/ Support à certaines activités génératrices de revenu dans les camps (petites activités agricoles et d'élevage) Nutrition : 1/Centres nutritionnels thérapeutiques et supplémentaires accessibles aux enfants de moins de 5 ans, aux femmes enceintes et allaitantes mis en place dans les zones où des taux de malnutrition modérée et/ou grave sont identifiés.	<u>Aide et sécurité alimentaire/ nutrition : 215.000 réfugiés bénéficiaires directs et 35.000 tchadiens bénéficiaires potentiels</u> Absence de crise alimentaire et de famine. Le statut nutritionnel des bénéficiaires ciblés est amélioré. Le taux de malnutrition global est < 10% et le taux de malnutrition sévère est < 2% <ul style="list-style-type: none"> • La ration distribuée équivaut à 2.100 Kcal/personne/jour • Les distributions sont faites mensuellement dans les camps • Des activités agricoles sont menées par les populations ciblées • Les résultats des enquêtes FBM/PDM sont disponibles tous les mois Dans les programmes de nutrition thérapeutique : <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de guérison est > 75% • Taux de décès < 5% • Taux d'abandon < 15% Dans les programmes de nutrition supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> • Le taux de guérison est > 70% • Taux de décès < 3% • Taux d'abandon < 15% 	- ACH- ESP - ACTED - CARE - FR - CORD - CROIX-ROUGE - CICR- ICRC - CH - CROIX-ROUGE - FICR-IFCR-CH - GERMAN AGRO ACTION - GTZ - HELP - INTERMON - INTERSOS - IRC - UK - OXFAM - UK - PREMIERE URGENCE - UN - FAO-I - UN - UNHCR - BEL - UN - UNICEF - BEL - UN - UNOCHA - UN - WFP-PAM

			<p>Eau/ assainissement :</p> <p>1/ Maintenance et construction de système d'approvisionnement en eau potable via la réalisation de forages, le creusement et/ou la réhabilitation de puits ; adduction d'eau vers les camps de réfugiés et traitement de l'eau ainsi que sensibilisation à l'usage de l'eau et des installations en eau.</p> <p>2/ Construction/réhabilitation d'installations sanitaires : latrines, aires de lavage, douches et systèmes d'enlèvement des ordures. Sensibilisation à l'hygiène.</p> <p>3/ Achat, transport et distribution de produits d'hygiène (savon).</p> <p>4/ Apport d'eau pour le bétail détenu par les réfugiés.</p>	<p><u>Eau et assainissement : 215.000 réfugiés bénéficiaires directs et 35.000 tchadiens bénéficiaires potentiels</u></p> <p>Réduction des maladies liées à l'eau et à l'hygiène.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La disponibilité en eau potable se rapproche du standard de 15L/Jr/Personne et d'1 robinet pour 120 personnes • Les latrines collectives sont remplacées par des latrines familiales (1/20 personnes) • Le nombre de dépôts d'ordures ménagères se rapproche du standard 1/500 personnes • Le nombre d'agents des services communautaires se rapproche du standard 1/1.500 personnes • Taux de participation des réfugiés aux activités de voirie et d'entretien des latrines • Les bonnes pratiques d'hygiène sont comprises et appliquées par les populations ciblées • Le renouvellement des produits d'hygiène de base est régulièrement fait 	
			<p>Abris/ Biens non alimentaires :</p> <p>1/ Achat, transport et distribution d'abris et de matériaux de construction nécessaires pour réduire la vulnérabilité des réfugiés et améliorer leur sécurité et leur protection.</p> <p>2/ Achat, transport et distribution d'articles de première nécessité (couvertures, kits cuisine, bidons, couvertures...) et de combustibles ou/et de moyens techniques et matériel permettant de réduire la consommation de combustibles.</p>	<p><u>Abris/ Biens non alimentaires : 215.000 réfugiés bénéficiaires directs</u></p> <p>Des abris adéquats permettent de vivre en sécurité et dans l'intimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% des familles réfugiés installés dans les camps ont un abri • 100% des femmes seules ont un abri qui leur permette de vivre en toute indépendance • Aucun cas de SGVB lié aux conditions d'hébergement n'est signalé • Les réfugiés reçoivent 250 gr de savon par mois • Les articles de première nécessité sont régulièrement remplacés • Des foyers améliorés sont distribués et les bénéficiaires formés à leur utilisation 	

			<p>Protection/ éducation :</p> <p>1/ Activités de protection des réfugiés via la présence et le monitoring par du personnel de protection des organisations mandatées.</p> <p>2/ Services d'éducation de base aux enfants réfugiés.</p> <p>3/ Formations aux adolescents réfugiés</p>	<p>Protection/ éducation : 215.000 réfugiés bénéficiaires directs. Education 86.000 enfants de 3 à 14 ans ;</p> <p>Des abris adéquats permettent de vivre en sécurité et dans l'intimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% des réfugiés sont enregistrés et disposent de document d'identification • Aucun cas de refoulement n'est constaté <ul style="list-style-type: none"> • 100% des réfugiés recensés victimes de SGVB reçoivent une assistance appropriée • 100% des réfugiés nouveaux nés reçoivent un extrait d'acte de naissance • 100% des enfants de 6 à 14 ans sont scolarisés en primaire • Le nombre d'élève par classe est de 50 par tour 	
<p>Objectif spécifique 2:</p> <p>Diminuer, au sein de la population ciblée, la mortalité et la morbidité excessives liées aux maladies, et en particulier aux maladies transmissibles</p>	<p>1.500.000</p>	<p>1. BET – Bourkou-Ennedi-Tibesti –</p> <p>2. Wadi Fira</p> <p>3. Ouaddaï</p>	<p>Santé :</p> <p>1/ Soins de santé primaires curatifs et préventifs y compris équipes médicales mobiles si nécessaire.</p> <p>2/ Renforcement des soins de santé secondaires notamment pour les victimes de violences, les blessés de guerre, l'obstétrique.</p> <p>3/ Renforcement ponctuel des infrastructures de santé locales des zones d'accueil par la fourniture de médicaments et de matériel médical.</p> <p>4/ Campagnes de vaccination dans et aux abords des camps et sites de réfugiés en cas d'épidémies et/ou de risques d'épidémies.</p>	<p>Santé : Bénéficiaires potentiels 215.000 réfugiés et 35.000 tchadiens</p> <p>Les taux de mortalité et de morbidité sont réduits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le taux brut de mortalité est <1,5 décès/1000/mois • Le taux de mortalité des moins de 5 ans est < 3 décès/1000/mois • Un centre de santé pour 10.000 personnes • Le nombre de consultation /jour/clinicien est ≤ 50 <ul style="list-style-type: none"> • 50% des naissances sont assistées par du personnel qualifié • 95% des enfants de 6 mois à 15 ans sont vaccinés contre la rougeole • Pas de rupture de stock de médicaments dans les centres de santé • Le système de collecte des données médicales est fonctionnel 	<p>- COOPI</p> <p>- CROIX-ROUGE - FICR-IFCR-CH</p> <p>- IRC - UK</p> <p>- MDM - ESP</p> <p>- MSF - BEL</p> <p>- MSF - FRA</p> <p>- MSF - LUX</p> <p>- MSF - NLD</p> <p>- WHO - OMS</p>

Objectif spécifique 3: Maintenir une assistance technique sur le terrain	200.000	1. BET – Bourkou-Ennedi-Tibesti – 2. Wadi Fira 3. Ouaddaï	Maintenir par l'intermédiaire d'ECHO une capacité adaptée sur le terrain, afin d'évaluer l'évolution des besoins, de mettre au point des réponses coordonnées, de contrôler et d'évaluer les opérations financées par la Commission		
Evaluation des risques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La rupture définitive des pourparlers de paix entraînerait la reprise de la guerre et l'éclatement de nouvelles hostilités, débouchant sur une aggravation brutale de la souffrance humaine et des besoins humanitaires, au-delà de la portée des programmes d'assistance humanitaire actuels. ✓ La fragmentation des chaînes de commandement et la dispersion des rebelles alimentent un conflit de basse intensité au Darfour qui s'étend progressivement à la République du Tchad, minée économiquement et dont l'autorité politique est affaiblie. 				
Suppositions	Le contexte général en matière de politique et de sécurité se maintient. Les besoins humanitaires restent sensiblement au même niveau. L'aide internationale est rationalisée et gagne en terme de cost/effectiveness, une partie de cette aide s'éloigne de l'assistance humanitaire pure.				
Réserve	500.000				
Coût total	13.500.000				

5. EVALUATION

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle d'ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_fr.htm

6. IMPACT BUDGETAIRE ARTICLE 23 02 01

	CE (EUR)
Dotations budgétaires initiales pour 2006	478.000.000
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
Dotations budgétaires initiales pour 2006	478.000.000
Montant de la décision	13.500.000

7. ANNEXES

Annexe 1: Statistiques sur la situation humanitaire

Annexe 2: Carte, Emplacement des camps à l'Est du Tchad

Annexe 3: Détail de l'allocation de la décision ad hoc ECHO/TCD/BUD/2005/01000 par secteurs

Annexe 4: Détail de l'allocation du Plan Global Tchad 2006 par objectifs spécifiques

Annexe 5: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO au Tchad

Annexe 6: Assistance des autres donateurs

Annexe 7: Liste des abréviations

Annexe 1: Statistiques sur la situation humanitaire

	Global Index for Humanitarian Needs Assessment (GNA 2006)				HDR 2005 UNDP Human Development Index HDI (177)	HDR 2005 UNDP Human Poverty Index HPI-1 (95)	HIK 2005 Conflicts	IDP + REF / Total population	UNICEF 2005: % of Children under WEIGHT (age <5)	UNICEF 2005: % of Child mortality (age <5)	OECD net ODA Capita
	Countries ranking including ODA										
	Survey Indications										
	<i>Countries - GNA 2006</i>	Overall GNA rank	Overall GNA score	GNA Average	GNA HDI Score	GNA HPI-1 Score	GNA Conflicts score	GNA IDP + Ref Score	GNA UndW score	GNA Mort score	
6	Chad	5	3	2,5000	3	3	3	5	3	3	2
5	Central African Republic	8	3	2,3750	3	3	2	6	2	3	2
27	Sudan	8	3	2,3750	2	2	3	6	2	2	3

Analyse des crises oubliées

Country	2006 GNA			Media coverage *		ODA score	assessment ECHO units	FC score		
	score	rank	value	score	score			2006	2005	
Chad	3	5	2,5	0,8	2	2	2	1+2	9	8
Central African Republic	3	8	2,4	0,2	2	2	2	1+2	9	8
Sudan	3	8	2,4	3,6	1	3	2	1+2	9	9

Source: The draft DG ECHO Global Index for Humanitarian Needs Assessment 2006 for 139 countries. The information used in the GNA comes from OECD, CRED, HIK and UN organisations. It complements needs assessments at field level. The above table reflects the global humanitarian situation in these countries in a comparative perspective across eight aggregated indicators. It draws on data collected by international organisations like UNICEF, UNHCR etc in recent years at national level. The reliability of the data may be limited given the unstable environment and time in which they were collected. Due to the high level of aggregation they may also not precisely reflect existing "pockets of needs" at subnational level. They can nevertheless provide a general indication of the severity of the humanitarian situation in a comparative perspective in the absence of other, more reliable data. The method is based on a ranking of each country for each indicator into a scale from 1 (low need) to 3 (high need) and an average across indicators.

Annexe 2: Carte, Emplacement des camps à l'Est du Tchad

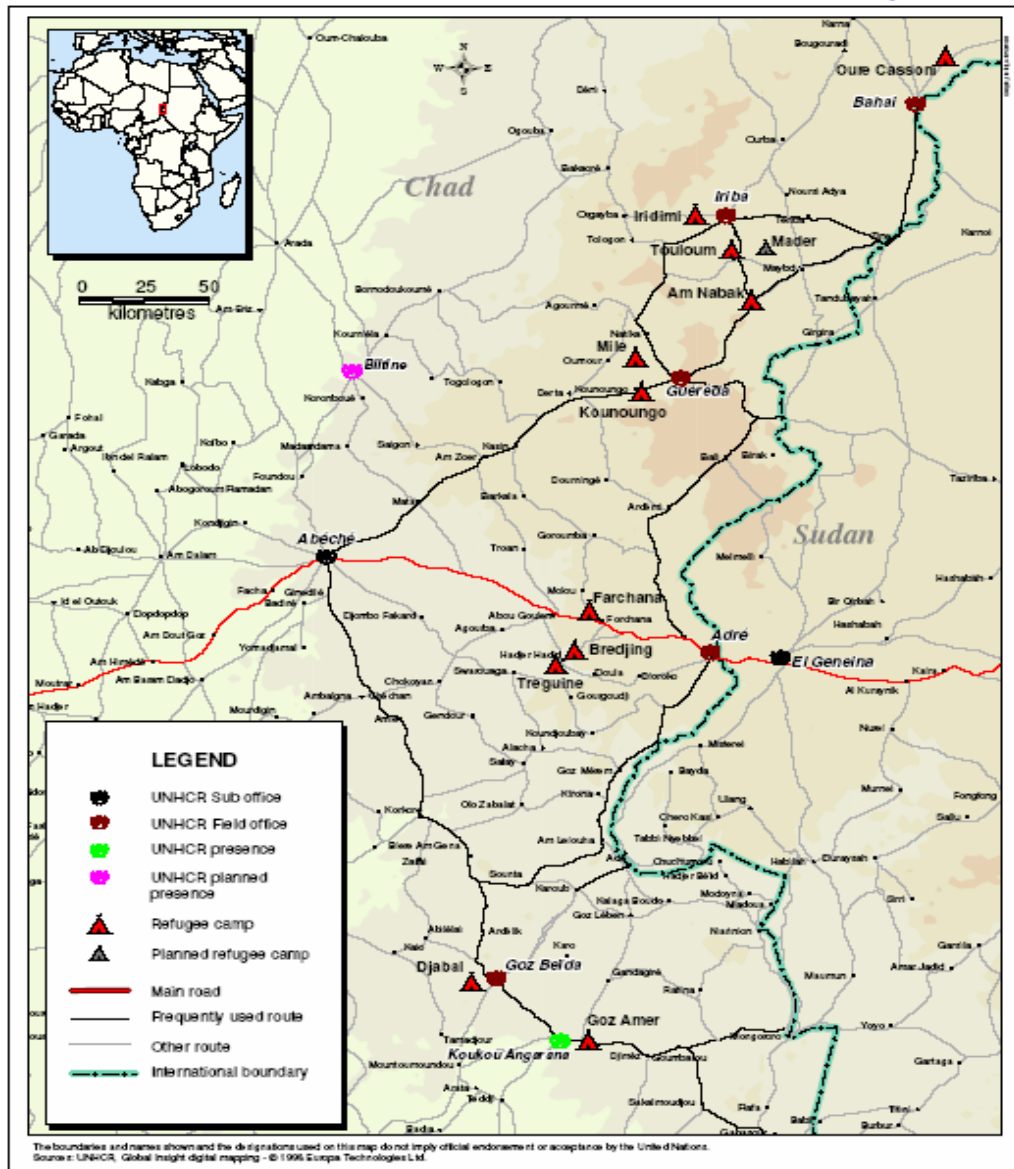


REFUGEE CAMPS EASTERN CHAD

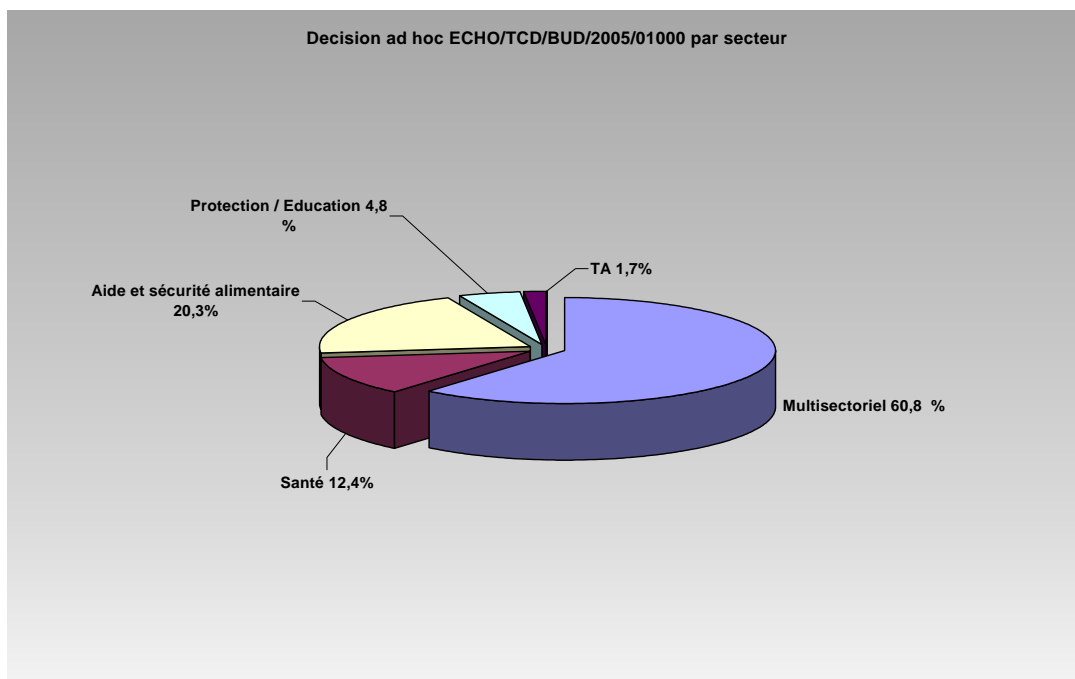
GIMU / PGDS
Geographic Information and Mapping Unit
Population and Geographic Data Section

06.10.2004

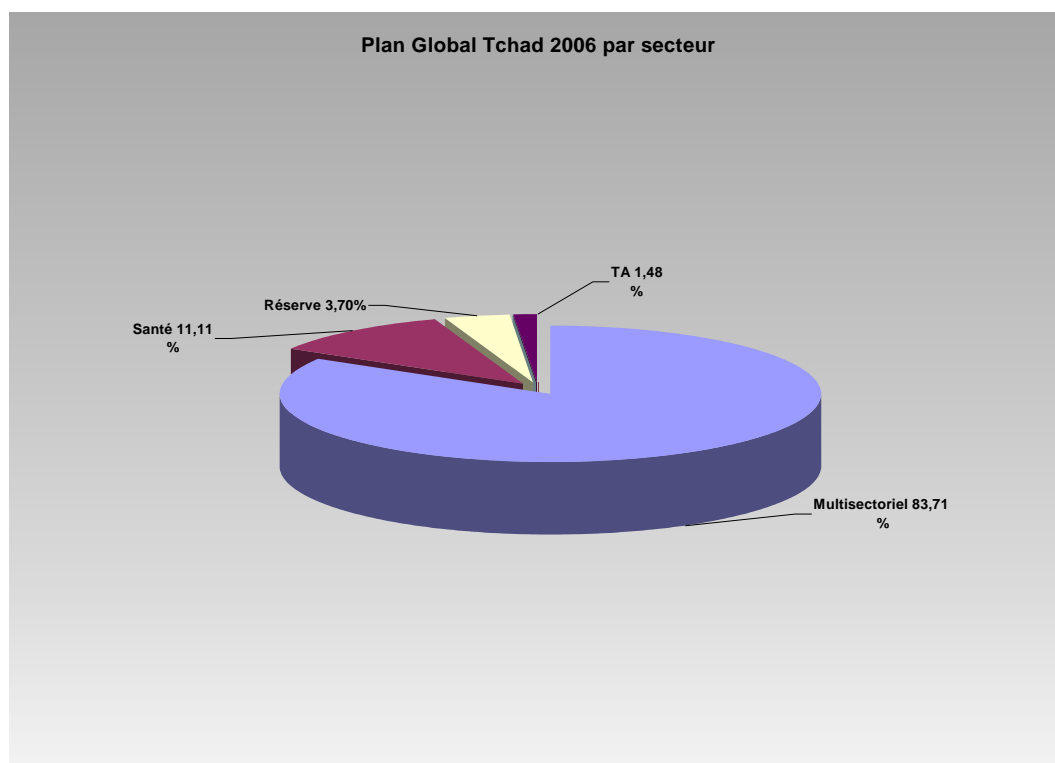
Email:webmap@unhcr.ch



Annexe 3: Détail de l'allocation de la décision ad hoc ECHO/TCD/BUD/2005/01000 par secteurs



Annexe 4: Détail de l'allocation du Plan global Tchad 2006 par objectifs spécifiques



Annexe 5: Liste des décisions précédentes de la DG ECHO

Liste des opérations précédentes de la DG ECHO au TCHAD				
Numero de decision	Type de decision	2004	2005	2006
		EUR	EUR	EUR
ECHO/TCD/BUD/2004/01000	Non Emergency	4,000,000		
ECHO/TCD/EDF/2004/02000	Non Emergency	8,000,000		
ECHO/TCD/BUD/2005/01000	Non Emergency		12,000,000	
ECHO/TCD/BUD/2005/02000	Non Emergency		2,000,000	
	Sous-total	12,000,000	14,000,000	0
	Total	26,000,000		

Date : 19/10/2005

Source : HOPE

Annexe 6 : Assistance des autres donateurs au Tchad

Donateurs au TCHAD les 12 derniers mois					
1. Etats Membres UE (*)		2. Commission Européenne		3. Autres (**)	
	EUR		EUR		EUR
Allemagne	6,059,810	ECHO	12,088,235	USA	31,036,282
Autriche		Autres services		Canada	3,045,098
Belgique				Japan	2,926,437
Chypre	26,316			Suisse	1,682,665
Danemark	402,685			Australie	1,141,559
Espagne				Arabie Saoudite	831,393
Estonie				Emirats Arabes Unis	96,419
Finlande	600,000				
France	1,800,000				
Grece					
Hongrie					
Irlande					
Italie	200,000				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	906,032				
Malte					
Pays-bas	4,998,260				
Pologne					
Portugal	10,000				
Republique tcheque					
Royaume uni	6,525,351				
Slovaquie					
Slovenie					
Suede	1,275,150				
Sous-total	22,803,604	Sous-total	12,088,235	Sous-total	41,805,319
		Total	76,697,158		

Date : 19/10/2005

(*) Source : ECHO 14 Points reports. <https://hac.cec.eu.int>

(**) Financial Tracking Service, ReliefWeb. <http://www.reliefweb.int>

Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution.

Annexe 7: Liste des acronymes et abréviations

ACF	Action Contre la Faim - ONGI
ACTED	ONGI
AMIS	Mission de l'Union Africaine au Darfour
ANR	Armée Nationale de Résistance
BET	Région Borkou-Ennedi-Tibesti
CAP	Procédure d'Appel Consolidé – <i>Consolidated Appeal Process</i>
CARE	ONGI
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CNAR	Commission Nationale d'Accueil et de Réinsertion des Réfugiés
CNS	Centre de Nutrition Supplémentaire
CNT	Centre Nutritionnel Thérapeutique
COOPI	Coopération International - ONGI
CORD	ONGI
CRE	Croix Rouge Espagnole
CRT	Croix Rouge Tchadienne
FAO	Fond des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GTZ	Coopération Technique Allemande
HAC	<i>Health Action in Crises</i> (OMS)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IFRC	Fédération International de la Croix Rouge
INTERSOS	ONGI
IRC	International Rescue Committee – ONGI
JEM	<i>Justice and Equality Movement</i>
LRRD	<i>Link between Relief, Rehabilitation and Development</i>
MDJT	Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad
MSF - Hollande	Médecins Sans Frontières Hollande - ONGI
MSF- Belgique	Médecins Sans Frontières Belgique - ONGI
MSF-F	Médecins Sans Frontières France - ONGI
NFI	Non-vivres
OCHA	Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONGI	Organisations Non Gouvernementales Internationales
ONGL	Organisations Non Gouvernementales Locales
OXFAM GB	ONGI
OXFAM Intermon	ONGI
OXFAM	ONGI
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
Première Urgence	ONGI
SECADEV	Secours Catholique et Développement
SGBV	Violences sexuelles liées au genre
SLM-A	<i>Sudan Liberation Movement</i> – branche Armée
UNICEF	Fond des Nations Unies pour l'Enfance

DÉCISION DE LA COMMISSION
du
relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget général de l'Union
européenne en
TCHAD

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

Vu le traité instituant la Communauté européenne,
Vu le règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹, et en particulier son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Après quatre décennies d'un conflit meurtrier, le Tchad et en particulier les trois régions du BET – Bourkou-Ennedi-Tibesti –, du Wadi Fira et du Ouaddaï ne sont pas en mesure d'accueillir d'importants groupes de population.
- (2) Ces régions politiquement et économiquement marginalisées hébergent néanmoins depuis 2003 l'intégralité des 215.000 réfugiés qui ont fui les exactions et les attaques de groupes armés au Darfour voisin. Quelques 200.000 réfugiés ont été regroupés dans douze camps ; près de 15.000 réfugiés ont préféré s'implanter aux abords de la frontière soudanaise et demeurent exposés aux incursions des milices et des bandes armées.
- (3) Une résolution du conflit au Darfour est improbable dans les mois à venir. Des opérations de rapatriement de réfugiés ne pourront être programmées au printemps 2006. L'assistance humanitaire doit donc être maintenue dans les camps qui sont à présent entrés dans une phase de maintenance et d'entretien.
- (4) Les conditions de vie des populations tchadiennes n'ont pas fondamentalement changé depuis l'arrivée des réfugiés. Compte tenu de la vulnérabilité de certains groupes parmi la population locale, de la nécessité de ne pas générer des différences de traitement entre réfugiés et autochtones, des actions visibles et à impact rapides doivent être menées au profit de la population locale afin de limiter la montée des frustrations et des tensions.
- (5) Afin d'optimiser l'impact de l'aide humanitaire sur les victimes, il est nécessaire de maintenir une assistance technique sur le terrain.
- (6) Il est estimé qu'un montant de 13.500.000 EUR provenant de la ligne 23 02 01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire à quelques 215.000 réfugiés et 35.000 Tchadiens vulnérables à l'Est du Tchad durant 15 mois, en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs ainsi que d'autres facteurs.
- (7) La présente décision constitue une décision financière au sens de l'Article 75 du règlement financier (EC, Euratom) No 1605/2002², de l'Article 90 des modalités d'exécution du Règlement financier fixées par le règlement (EC, Euratom) No

¹ OJ L 163, 2.7.1996, p. 1-6

² OJ L 248, 16.9.2002, p. 1

2342/2002³ amendées par le règlement (EC, Euratom) No 1261/2005⁴, et de l'Article 15 du Règlement interne sur la mise en œuvre du budget général de la CE⁵.

- (8) Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, le Comité d'aide humanitaire a émis un avis favorable le 15 Décembre 2005,

A ARRETE LA PRESENTE DECISION:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 13.500.000 EUR en faveur d'opérations d'aide humanitaire (Plan global) visant à faire face aux conséquences des déplacements de populations consécutifs à la crise du Darfour, au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget 2006 de l'Union européenne.

2. Conformément aux articles 2 et 4 du Règlement du Conseil No.1257/96, les opérations humanitaires seront mises en oeuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants :

- Apporter une assistance multisectorielle intégrée aux populations affectées directement ou indirectement par la crise du Darfour
- Diminuer, au sein de la population ciblée, la mortalité et la morbidité excessives liées aux maladies, et en particulier aux maladies transmissibles
- Maintenir une assistance technique sur le terrain.

3. Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés dans l'annexe à la présente décision.

Article 2

Sans préjuger du recours à la réserve, la Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter les niveaux de financement établis pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre objectif mentionné, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2.000.000 EUR.

Article 3

1. La durée de mise en oeuvre de cette décision doit être une période maximum de 15 mois, commençant le 01 Janvier 2006.

2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 01 Janvier 2006.

3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne

³ OJ L 357, 31.12.2002, p. 1

⁴ OJ L 201, 2.8.2005, p. 3

⁵ Décision de la Commission du 15.3.2005, SEC (2005) 310

sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en oeuvre de la présente décision.

Article 4

1. Le montant de 13.500.000 EUR sera fonction de la disponibilité des fonds nécessaires dans le cadre du budget général 2006 de l'Union européenne.
2. La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission

Annexe : Ventilation des montants alloués par objectifs spécifiques

Specific objectives	Montant alloué par objectif spécifique (EUR)
Apporter une assistance multisectorielle intégrée aux populations affectées directement ou indirectement par la crise du Darfour	11.300.000
Diminuer, au sein de la population ciblée, de la mortalité et de la morbidité excessives liées aux maladies, et en particulier aux maladies transmissibles	1.500.000
Maintenir une assistance technique sur le terrain	200.000
Réserve	500.000
TOTAL	13.500.000